



# Formation



**THÈME : LE DROIT ET LA RESPONSABILITÉ JURIDIQUE  
SENSIBILISATION R.G.P.D**

**7 Heures** - Réf. F071-IND A 05-18

**1**  
jour

## LE CONTEXTE

### LE REGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

Face aux phénomènes de cybercriminalité, hacking, qui touchent potentiellement les données qui circulent via internet, les systèmes d'information et de partage de data, des règles plus fermes s'imposent alors aux structures. Protéger les données personnelles des patients, mineurs, tuteurs, résidents et des salariés est devenu une obligation et un enjeu majeur pour les dirigeants des organismes médicaux sociaux et sociaux. Le Règlement Général de Protection des Données (RGPD) remplace l'actuelle Directive de 1995 et s'applique dès le **25 mai 2018**. Il y a aujourd'hui un fort enjeu de sécurité des données avec le RGPD. Ce texte pose « la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel » comme « un droit fondamental ». Le RGPD est un texte exigeant en matière de protection des données personnelles. A partir de cette date:

- Les entreprises doivent prouver leur effort de mise en conformité RGPD
- Cartographier leurs données personnelles et leurs traitements
- S'organiser (DPO, procédures, formation/sensibilisation des équipes)
- Se doter d'outils logiciels

Il est donc nécessaire que chaque établissement s'engage dans une démarche de mise en conformité et d'optimisation du traitement des données.

### PUBLIC

- Directeurs, Responsables des données.

### DATES

- Mezin: 5 juillet 2018
- Toulouse: 26 septembre 2018
- Montpellier: 11 octobre 2018

### INTERVENANT

- Patricia BOUDOU, Docteur en Science politique, titulaire d'un DEA de Science politique, option politique, société et sécurité, Université des Sciences sociales

### COÛT

- 290.00 € net de TVA





# Formation

## LES OBJECTIFS

- Comprendre le contenu de la réglementation générale de la protection des données (RGPD), son cadre juridique et son champ d'application
- Connaître les différentes étapes de mise en conformité et les démarches à suivre
- Identifier les actions à mener en interne

## LE CONTENU

- Comprendre les enjeux de la nouvelle réglementation Européenne pour en identifier les enjeux pour le secteur médico-social :
  - Le droit fondamental à la protection des données personnelles : son sens et ses enjeux pour le secteur médico-social
  - Les nouvelles définitions introduites par le règlement européen
- Identifier les actions à mettre en œuvre pour une mise en conformité par rapport à la réglementation et répondre aux exigences de la CNIL :
  - Les prérequis : nécessité de mettre en œuvre des mesures organisationnelles, techniques et juridiques
  - La mise en place d'un plan d'action en 13 étapes
- Appréhender et prioriser les actions à mettre en œuvre pour s'engager dans une protection efficace des données personnelles
  - Les 5 principes de la protection des données

## PLANIFIER CETTE FORMATION ?

14 rue du grand faubourg  
31590 VERFEIL  
Tel : 05 34 27 08 14  
Fax : 05 34 27 73 39

110 Avenue Gustave Eiffel  
ZI La Coupe  
11 100 NARBONNE  
Tel : 04 68 42 43 86

[www.ad-venir.fr](http://www.ad-venir.fr)